



Nos conseils pour choisir son mode de garde d'enfant à domicile

Accueillir une personne inconnue dans son chez-soi est toujours une démarche compliquée.

Pour la garde d'enfant encore plus que pour les autres activités d'aide à domicile, la relation de confiance est primordiale. Encore faut-il savoir quoi choisir...

Quelle mode de garde choisir selon sa situation :

1/ Vous avez besoin d'un **gros volume d'heure de garde par semaine** (presque ou plus qu'un temps plein) :

- il est préférable de solliciter une assistante maternelle en passant par PAJE EMPLOI. Vous devenez employeur et vous devrez emmener vos enfants chez votre nounou.
- vous pouvez déposer votre enfant une crèche (ou structure d'accueil collectif) : vous devez vous déplacer pour déposer votre enfant, vous avez la garantie de personnes professionnelles pour garder votre enfant mais il y a des limites contraignantes au niveau horaires.
- vous pouvez cumuler crèche et garde d'enfant à domicile : vous pouvez cumuler 2 aide de la CAF différentes et profiter en plus du cadre de la structure de la souplesse de la garde à domicile. L'intervenant à domicile s'occupe du relais crèche.

2/ Vous avez des besoins en périscolaire :

- Une assistante maternelle peut parfois s'occuper de vos enfants en sortie d'école.
- La garde à domicile est le mode le plus souple, le matin ou le soir en fonction de vos horaires et respecte le rythme de vos enfants.

3/ Vous avez des horaires atypiques ou besoins ponctuels : le mode le plus souple reste la garde à domicile qui vous permet la sécurité des profils proposés.